

Le défi de la migration internationale

Les voix des évêques du Sud, de la doctrine sociale de l'Église et les principes d'une justice globale

Par Gérard KRUIP¹

Le défi global de la migration

Selon le rapport *Global Migration Indicators 2018* de l'Organisation internationale pour la migration (*International Organization for Migration – IOM*) il y a actuellement 258 millions de migrants dans le monde, dont 48 % sont des femmes et 14 % des jeunes ou des enfants de moins de vingt ans. Selon l'opinion générale, les régions qui reçoivent la plupart des migrants sont l'Amérique du Nord et l'Europe, mais plus de 70 % restent dans leur continent d'origine, l'Amérique du Sud, l'Afrique ou l'Asie². 150,3 millions de migrants sont des migrants travailleurs, 25,4 millions des réfugiés enregistrés et environ 50 millions des migrants

1 Gérard KRUIP, né en 1957, est professeur d'anthropologie chrétienne et d'éthique sociale à la Faculté de théologie catholique de l'Université Johannes-Gutenberg de Mayence, Allemagne. Ses matières principales d'investigation sont la justice globale, la théologie de la libération et la réforme de l'Église. – Adresse : Johannes Gutenberg-Universität Mainz, Fachbereich 01, D-55099 Mainz ; courriel : kruiip@uni-mainz.de.

2 Voir <http://gmdac.iom.int/global-migration-indicators-2018-report>, p. 21 (consulté le 26 janvier 2019, comme également les autres sources de l'Internet). Toute traduction de texte anglais ou espagnol par G. Kruiip.

n'ont pas de papiers et se trouvent dans une situation illégale³. D'une part, l'émigration cause des problèmes très graves dans les pays d'origine, par exemple un déficit de main-d'œuvre qualifiée (surtout dans le secteur de la santé), en plus des familles ou des enfants qui restent sans père ou mère, ou même sans parents. Les migrants prennent un risque élevé pendant leur voyage. En 2017 seulement, on estime que plus de 6 000 personnes ont péri sur leur chemin. Les migrants noyés en Méditerranée représentent la plus grande proportion des personnes disparues avec 3 139 décès et disparitions enregistrés en 2017. D'autre part, la migration est un facteur économique très important à cause de l'importance considérable des transferts de fonds. En 2017, 477 milliards de dollars ont été virés aux pays d'origine, ce qui correspond à trois fois l'aide publique au développement⁴. On estime que 66 millions de personnes en plus ont l'intention de migrer⁵. Étant donné que les populations des pays du Sud vont globalement augmenter encore – la population africaine va doubler probablement dans les prochains 25 ou 30 ans – il est bien clair que la pression migratoire va s'aggraver encore. De plus, les changements du climat vont contribuer à la multiplication de situations difficiles pour les gens qui vivent dans des conditions précaires et qui se verront forcés de se déplacer.

Quelques voix d'évêques du Sud

En 2003 la Conférence des évêques des États-Unis (CEEU) en union avec la Conférence des évêques du Mexique (CEM) a publié une lettre pastorale sur la migration intitulée « Plus d'étrangers - Ensemble sur le chemin de l'espoir⁶ ». Dans ce texte, les conférences épiscopales rappellent l'histoire de l'Amérique comme un continent d'immigration – au nord comme au sud. Elles réaffirment que les États ont le droit de contrôler leurs frontières, mais elles soulignent que ce droit n'est pas absolu, car il doit plutôt être mis en rapport avec les besoins et les droits des migrants. Les évêques citent l'encyclique *Pacem in terris*, n° 12, dans laquelle on évoque le droit à l'émigration comme à l'immigration (voir section 3 ci-dessous). Ils soulignent surtout les besoins et les droits des familles et ils demandent que les droits des migrants sans papiers soient aussi respectés.

3 *Ibid.*, p. 18.

4 *Ibid.*, p. 26.

5 *Ibid.*, p. 18.

6 On la trouve facilement sur <http://www.usccb.org/issues-and-action/human-life-and-dignity/immigration/strangers-no-longer-together-on-the-journey-of-hope.cfm>.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les réactions des évêques au plan de Donald Trump de construire un mur entre les États-Unis et le Mexique soient très critiques. Par exemple, le secrétaire général de la CEM, Miranda Guardiola, disait dans un communiqué : « Cette mesure mettra inutilement en danger la vie des immigrants. La construction d'un tel mur ne fera que rendre les migrants, en particulier les femmes et les enfants, plus vulnérables aux trafiquants et aux passeurs. [...] Au lieu de construire des murs, en ce moment, mes frères évêques et moi continuerons à suivre l'exemple du pape François. Nous chercherons à "construire des ponts entre les peuples, des ponts qui nous permettront de faire tomber les murs de l'exclusion et de l'exploitation"⁷. » Le président de la Commission de la CEEU pour les Migrants, l'évêque d'Austin (Texas), Joe Stephen Vásquez, affirme ce qui suit : « Bien que nous respectons le droit de notre gouvernement fédéral de surveiller nos frontières et d'assurer la sécurité de tous les Américains, nous ne croyons pas qu'une telle escalade de la détention des immigrants et l'intensification des contrôles dans les communautés d'immigrants soient le moyen d'atteindre ces objectifs. Au contraire, nous demeurons inébranlables dans notre engagement à l'égard d'une réforme globale, empreinte de compassion et de bon sens. Nous craignons que les politiques annoncées aujourd'hui rendent beaucoup plus difficile l'accès à la protection dans notre pays pour les personnes vulnérables. » Et il ajoute : « Nous continuerons à soutenir et à manifester notre solidarité avec les familles immigrantes. »

Le 21 octobre 2018, les évêques du Mexique ont publié le communiqué « Le Cri du pauvre » au sujet des migrants du Honduras et d'autres pays d'Amérique centrale qui ont entrepris une caravane vers les États-Unis. Très explicitement ils se solidarisent avec les migrants en disant : « Nos frères déplacés sont les vrais pauvres, vers qui nous sommes appelés à tourner notre regard pour écouter leurs cris et reconnaître leurs besoins. Nous sommes tous, dans l'Église et dans la société, appelés à aller à la rencontre des déplacés et à leur offrir notre soutien, organisé et spontané, comme principe d'humanisme et de charité⁸. »

En ce qui concerne la migration de l'Afrique vers l'Europe, la COMECE (Commission des Conférences des Évêques en Europe), qui d'ailleurs soutient fortement le pacte mondial des migrations⁹, et la SECAM (Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de

7 Ce texte ainsi que le suivant se trouvent sur <https://nuestra-voz.org/el-muro-de-la-frontera-con-mexico>.

8 Voir <https://www.cem.org.mx/prensa/1877-Los-Gritos-del-Pobre.html>.

9 Voir <https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/leurope/les-chretiens-leurope/466462-comece-soutient-pacte-mondial-migrations/>.

Madagascar) viennent de publier en 2017, une déclaration commune¹⁰ : tous deux mettent l'accent sur les racines communes de l'Europe et de l'Afrique, qui historiquement formaient une grande unité, en particulier autour de la Méditerranée. Aujourd'hui, les deux continents doivent former un partenariat tourné vers l'avenir. La proximité géographique offre de grandes opportunités pour les investissements économiques et le commerce. Le commerce doit être équitable et la migration ne doit pas entraîner une fuite des cerveaux. En Afrique, il faut s'efforcer de réveiller la confiance des jeunes dans l'avenir de leur propre pays. En Europe, de grands efforts sont nécessaires pour le dialogue interreligieux et la paix entre les religions. Beaucoup d'évêques d'Afrique se prononcent en faveur des migrants et de leurs droits. Par exemple, dans une déclaration publiée au terme de leur Assemblée plénière à Tanger (Maroc, du 23 au 26 septembre 2018), la Conférence des évêques de la région nord de l'Afrique (Cerna) a dénoncé « le piétinement des droits fondamentaux à l'égard des personnes en migration ». Les évêques ont déclaré qu'ils engagent leur « solidarité en actes envers eux [les migrants] dans lesquels nous reconnaissons le visage souffrant du Christ notre Seigneur¹¹ ». D'autres, comme l'archevêque Benjamin Ndiaye de Dakar, se réfèrent plutôt aux conséquences négatives de la migration pour les pays d'origine et pour les migrants eux-mêmes et demandent aux jeunes africains de ne pas migrer : « Même la pauvreté dans son propre pays vaut mieux que la torture migratoire », a-t-il déclaré à propos de la traite des esclaves des migrants noirs en Libye¹². Célestin Ikomba, Secrétaire de la Commission épiscopale pour les migrations de Côte d'Ivoire essaye de tenir des conversations régulières avec les jeunes des paroisses pour les avertir des dangers de la migration. Antoine Kone, évêque d'Odienne (Côte d'Ivoire) affirme : « Mieux vaut travailler dans son propre pays qu'émigrer, rêver d'une vie meilleure en Europe se transforme en cauchemar. » Et Joseph Bagobiri, évêque de Kafanchan, au nord du Nigeria, pense qu'il vaut mieux investir son argent dans son propre pays que migrer à l'étranger. Depuis longtemps on se plaint que les prêtres africains ne rentrent pas chez eux après avoir fait des études en Europe¹³. Mais en mettant l'accent sur ces aspects négatifs, les évêques d'Afrique ne doutent pas de la légitimité fondamentale de la

10 Voir <http://www.comece.eu/dl/tkkLJKJKoOlnJqx4KJK/COMECE-SECAM-joint-statement-ahead-Africa-EU-Summit.pdf>.

11 Voir le rapport sur <https://africa.la-croix.com/les-vevues-dafrique-du-nord-sinsurgent-contre-le-pietinement-des-droits-fondamentaux-des-personnes-en-migration/>.

12 Voir <https://international.la-croix.com/news/even-poverty-is-better-than-migration-torture/6445>.

13 Voir <https://international.la-croix.com/news/african-churches-tackle-dangers-of-clandestine-migration/6958>.

migration de ceux qui se trouvent dans des situations politiquement ou économiquement difficiles.

La position de la doctrine sociale de l'Église

L'encyclique *Pacem in terris* (1963) du pape Jean XXIII reprend pratiquement la « Déclaration universelle des droits de l'homme » des Nations Unies de 1948 pour affirmer que l'Église catholique soutient, elle aussi, les droits de l'homme, qu'elle a refusés malheureusement pendant plus d'un siècle et demi après la Révolution française. Cette encyclique reconnaît aussi le droit à l'émigration, mais elle y ajoute un droit d'immigration, ce qui est très logique, parce que l'on ne peut pas réaliser un droit d'émigration si l'on n'a pas un droit d'immigration au moins dans un pays : « Tout homme a droit à la liberté de mouvement et de séjour à l'intérieur de la communauté politique dont il est citoyen ; il a aussi le droit, moyennant des motifs valables, de se rendre à l'étranger et de s'y fixer » (PT 25). La justification de ce droit d'immigration se trouve dans le fait que les droits de l'homme ne doivent pas seulement dépendre du statut d'une personne d'être membre d'un État : « Jamais, l'appartenance à telle ou telle communauté politique ne saurait empêcher qui que ce soit d'être membre de la famille humaine, citoyen de cette communauté universelle où tous les hommes sont rassemblés par des liens communs » (PT 25). C'est-à-dire, et c'est une idée nouvelle et intéressante que tous les hommes ont d'une certaine manière des « droits de citoyen » en étant membres de la « famille humaine ».

L'idée d'une « famille humaine » a un lien fondamental avec la doctrine traditionnelle de la « destination universelle des biens » selon la théorie de saint Thomas d'Aquin sur la propriété privée, qui ne peut pas être une propriété absolue. Elle a été réaffirmée par le Concile Vatican II : « Parce que les liens humains s'intensifient et s'étendent peu à peu à l'univers entier, le bien commun [...] prend aujourd'hui une extension de plus en plus universelle, et par suite recouvre des droits et des devoirs qui concernent tout le genre humain. Tout groupe doit tenir compte des besoins et des légitimes aspirations des autres groupes, et plus encore du bien commun de l'ensemble de la famille humaine » (GS 26). C'est sur cette base que tous les papes de l'époque postconciliaire ont insisté sur le principe d'une justice globale qui n'exclut personne. Par exemple, tout récemment, le pape François, dans un message au corps diplomatique le 7 janvier 2019, a proclamé son soutien aux deux Pactes globaux sur les réfugiés et sur la migration sûre, ordonnée et régulière.

Au regard de la question migratoire, la position de beaucoup de catholiques en Europe comme aux États-Unis, surtout celle des catholiques plutôt conservateurs ou traditionalistes, ne semble pas tenir

compte des éléments essentiels de l'enseignement social de l'Église. Même dans le catéchisme, qui devrait avoir une haute autorité pour les catholiques, on trouve des énoncés très explicites : « Les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir autant que faire se peut l'étranger en quête de la sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine. Les pouvoirs publics veilleront au respect du droit naturel qui place l'hôte sous la protection de ceux qui le reçoivent » (CEC, n° 2241). Un travail de sensibilisation et d'enseignement doit être promu et soutenu afin que l'intelligence de la foi intègre cette composante essentielle de l'ouverture à l'autre, aux migrants et aux plus démunis.

Migration et justice globale

Naturellement on ne peut pas argumenter dans une société pluraliste et séculaire sur la base de doctrines religieuses. Il faut du moins essayer de traduire le langage religieux, afin que ses intuitions profondes puissent être recevables dans la sphère profane, c'est-à-dire utilisant des arguments de la raison humaine. Dans une société pluraliste, il incombe à tous de chercher la manière de participer aux diverses agoras disponibles. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de traduire le potentiel de sa propre tradition dans un langage qui peut être compris par les sociétés sécularisées d'aujourd'hui. Sans ce travail permanent, les croyants risquent de se replier sur eux-mêmes et de moins bien contribuer à la qualité du vivre ensemble sociétal¹⁴. Pour cela il me paraît judicieux que les catholiques traduisent le concept de « famille humaine » en utilisant notamment la théorie de la justice de John Rawls¹⁵ que je vais appliquer – en accord avec beaucoup de ses successeurs – pour clarifier l'idée d'une justice globale.

Rawls propose une expérience de pensée en invitant à nous imaginer que les membres d'une société future se réunissent dans une assemblée primordiale pour définir ensemble les règles de leur future coexistence. Dans cette assemblée constituante non seulement tous ont le même droit d'exprimer leurs opinions, mais ils sont aussi sous un « voile d'ignorance ». Cela signifie que les participants de cette assemblée originale ne savent pas quelle position sociale ils adopteront dans la société future. Par exemple, ils ne savent pas s'ils seront travailleurs ou entrepreneurs, noirs ou blancs, femmes ou hommes, riches ou

14 Cf. la discussion intéressante entre Joseph Ratzinger, futur pape Benoît XVI, et Jürgen Habermas dans Jürgen HABERMAS, Joseph RATZINGER, *Raison et religion. La dialectique de la sécularisation*, Salvator, coll. Controverses, Paris, 2010.

15 John RAWLS, *Théorie de la justice*, Points, Paris, nouvelle édition, 2009.

pauvres. Ce voile d'ignorance a un effet très important sur la qualité morale du consensus atteint. Face à une proposition de principe de justice, chacun dans l'assemblée constituante se demande ce que ce principe pourrait signifier pour lui dans les différentes situations possibles et essaie évidemment d'éviter des situations négatives. Le voile de l'ignorance oblige donc chacun à se mettre dans toutes les situations possibles, afin de prendre une « position morale », indépendante des intérêts particuliers égocentrés éventuels. Des normes injustes qui ne favoriseraient unilatéralement que certaines personnes ne seraient pas acceptées, parce que les participants savent qu'ils pourraient appartenir à ceux qui ne sont pas ou moins favorisés. Selon l'argumentation de Rawls, l'assemblée constituante en arriverait à deux principes de justice : un principe d'égalité en ce qui a trait aux droits libéraux, et un principe de différence, selon laquelle les inégalités sociales et économiques devraient maximiser les ressources des moins favorisés et devraient être associées à des fonctions et à des postes ouverts à tous de manière juste et équitable.

Dans le contexte de l'application de la théorie de Rawls aux problèmes de la migration, ce sont les questions suivantes, qui nous intéressent :

- ♦ Déciderait-on dans l'assemblée originale qu'il y ait des États-nations ?
- ♦ Serait-il acceptable que les gens aient des chances inégales dans la vie en fonction de leur nationalité ?
- ♦ Les États-nations auraient-ils le droit de fermer leurs frontières aux immigrants ?
- ♦ Si le voile de l'ignorance était levé à tel point que les frontières actuelles des États seraient considérées comme données, quel en serait le résultat pour les régimes frontaliers ?

Sans pouvoir montrer en détail l'argumentation, je crois qu'il est très plausible de répondre de la manière suivante :

- ♦ Je pense que l'assemblée constituante déciderait d'établir des États-nations, parce que la démocratie, le droit à l'autodétermination, la subsidiarité et la solidarité sont plus facilement réalisables dans les petites unités.
- ♦ L'autodétermination permet aux petites unités de suivre des voies de développement différentes. C'est pourquoi certaines différences de niveau de vie doivent être acceptées. Mais pour être acceptables, ces différences doivent être réversibles, le niveau de vie ne doit pas être inférieur à un niveau de subsistance socioculturel, et les différences ne doivent pas être l'effet de relations internationales injustes.

- ♦ Surtout quand ces conditions n'existent pas (dans des situations de misère ou de dictature), les habitants du pays affecté ne sont pas obligés d'accepter ces inégalités et les autres États n'ont plus le droit de fermer leurs frontières, tant que la migration ne menace pas le fonctionnement de la démocratie et de l'État social. Car dans l'assemblée constituante, tous les participants sont en faveur d'une liberté de mouvement tant que cela ne compromet pas la capacité des États à gouverner.
- ♦ Il est bien clair qu'une assemblée constituante sous le voile de l'ignorance n'aurait pas choisi des États-nations aux frontières actuelles. Elles ne sont pas le résultat d'une distribution équitable, mais des procès historiques marqués par beaucoup d'injustices (guerres, colonialisme, impérialisme, etc.). Ce poids historique sur les frontières actuelles renforce même les obligations des nations mieux nanties à aider les autres. L'une des conséquences de cette argumentation est qu'il n'y devrait plus y avoir une priorité d'obligations envers ses compatriotes s'il y a des étrangers dont leurs États-nations ne fonctionnent plus ou ne garantissent plus leurs droits. Dans ce cas, les obligations qui correspondent à ces droits et qui ne sont pas accomplies par ceux qui en sont les premiers responsables, doivent l'être par la « famille humaine », c'est-à-dire par les autres États-nations qui doivent s'organiser pour résoudre le problème par une « division morale du travail » effective et efficace¹⁶.

Conclusions

À l'évidence, l'idéal serait certainement un monde offrant une liberté illimitée de mouvement, comme cela existe déjà à l'intérieur des États-nations. Cela ne serait possible que si les inégalités entre les pays n'existaient plus, de telle façon que n'existerait pas non plus la nécessité urgente d'émigrer. Puisque pour le moment ce monde idéal demeure une utopie, la première obligation morale consiste à travailler pour l'édi-

16 Pour un raisonnement plus détaillé voir Gerhard KRUIP, « Die Einheit der Menschheitsfamilie und die Rechte der Migranten » dans Ulrich HEMEL et Jürgen MANEMANN (éd.), *Heimat finden – Heimat erfinden. Politisch-philosophische Perspektiven*, Fink, München, 2017, p. 133-149. Il y a naturellement un débat très intense sur ces questions. Voir Joseph H. CARENS : « Aliens and Citizens. The Case for Open Borders » dans Will KYMLICKA (éd.), *The Rights of Minority Cultures*, Oxford, 1995, p. 331-349 ; Andreas CASSEE, *Globale Bewegungsfreiheit. Ein philosophisches Plädoyer für offene Grenzen*, Suhrkamp, Berlin, 2016 ; Robert E. GOODIN, « What is so special about our fellow countrymen ? » dans *Ethics* 98, 1988, p. 663-686 ; Marianne HEIMBACH-STEINS, *Grenzverläufe gesellschaftlicher Gerechtigkeit. Migration – Zugehörigkeit – Beteiligung*, Ferdinand Schöningh, Paderborn, 2016.

fication d'un monde qui tend vers cet idéal. Il faut s'engager pour l'instauration d'un commerce international plus juste, pour la préservation de la paix entre les États et à l'intérieur de chacun d'eux, pour le respect des droits de l'homme dans tous les pays et pour la valorisation des institutions dédiées à la nécessaire gouvernance internationale. En même temps, les personnes en situations difficiles (manque de droits, d'opportunités ou de ressources) ont le droit à une aide concrète et efficace pour améliorer leur situation. Si les États-nations où ils vivent ne leur procurent pas ces droits et ressources, ce devrait être la communauté de toute l'humanité qui en porte la charge. Pour cela, il est nécessaire qu'elle s'organise, qu'elle crée des institutions et des instruments efficaces pour ces tâches. Un de ces instruments, qui ne suffit pas encore, mais qui constitue un pas important, c'est le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières¹⁷ », aussi le « Pacte de Marrakech » adopté le 19 décembre 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, lorsque la communauté internationale n'offre pas le support qu'elle devrait apporter, il y a toujours l'obligation pour chaque pays, dans la mesure de ses possibilités, de lutter contre les causes de l'émigration dans les pays d'où proviennent ces personnes, d'aider les migrants dans leurs recherches de meilleures conditions de vie ainsi que de les accueillir. En plus, là où un changement démographique conduit à une situation de pénurie de main-d'œuvre, la migration correspond souvent et aux intérêts des migrants et aux intérêts des pays qui les reçoivent.

Les catholiques, loin de pouvoir s'enfermer dans un nationalisme égoïste, devraient être les premiers à lutter pour un ordre plus juste au niveau global et pour une culture de réception et de bienvenue des étrangers qui ont des raisons très recevables et justes d'être à la recherche d'un meilleur lieu pour travailler et pour vivre – très souvent avec leurs enfants et leurs familles. En regard de la situation actuelle aux États-Unis d'Amérique, en Italie et dans d'autres pays de l'Europe où les nationalismes et les populismes croissent en importance, il paraît de plus en plus urgent de réentendre les propos de Jean-Pierre Denis, directeur de la rédaction de la revue française *La Vie* :

« Si l'on ne veut ni massacres ni basculement complet de l'Europe dans le nationalisme et le populisme, on attend une réponse globale, civilisationnelle, une vision chrétienne exprimée à l'échelle de l'angoisse des Européens et de l'espoir des Africains. Une encyclique sur l'Europe, la Méditerranée, l'Afrique, notre destin commun, serait nécessaire. Elle devrait répondre à ce dilemme : tous les peuples ont besoin de frontières, toute l'humanité est migrante. Et inclure un discours structuré

¹⁷ On trouve le texte sur <https://www.ekm.admin.ch/dam/data/ekm/aktuell/news/migrationspakt-f.pdf>.

sur la démographie, ce sujet que l'Église catholique a tant de peine à aborder, prisonnière qu'elle est du cadre donné par *Humanæ vitæ*, il y a 50 ans et de son discours nataliste¹⁸. »

THE CHALLENGE OF INTERNATIONAL MIGRATION.
THE VOICE OF THE BISHOPS OF THE GLOBAL SOUTH, THE
SOCIAL TEACHING OF THE CHURCH AND THE PRINCIPLES OF
GLOBAL JUSTICE

After a brief presentation of some figures on global migration, the article cites the voices of bishops from several Latin American and African countries that have been marked by migration. It then goes on to show that the tradition of the Church's social teaching is highly favourable to the rights of migrants. It even proclaims a right not only to emigration but also to immigration, thereby going further than the UN Universal Declaration of Human Rights of 1948. The foundation for its argument is the unity of all humanity, often expressed in the concept of 'the entire human family' (GS 26). It is clear that this idea has its theological basis in the fatherhood of God, as a consequence of which all human beings are daughters and sons of God, making up a single family. Nevertheless, it is possible to establish this idea by extrapolating from John Rawls' theory of justice. In this way, we can relativise the right of States to close their borders. The conclusions of the article outline some of the consequences of this approach for the pastoral and political actions of the Church.

18 Voir http://www.lavie.fr/debats/edito/pour-une-encyclique-sur-les-migrations-19-06-2018-90874_429.php.